

**BULLETIN**

**N°29**

**MUNICIPAL**

**D'INFORMATION**

**Mai 2010**

# **CHAMBON-SUR-DOLORE**



*Le Grenouillet*

## Utile

*Ouverture du secrétariat de mairie : les lundis et vendredis de 17 à 19 h  
les dimanches de 10 h à 12 h*

*N° de téléphone de la mairie : 04 73 72 10 65*

*N° de Fax de la mairie : 04 73 72 18 26*

*Adresse e.mail : [mairie696@orange.fr](mailto:mairie696@orange.fr)*

*Site Internet : [http:// le-lavoir.com](http://le-lavoir.com) : habitants de la commune, résidents secondaires, vacanciers, amis de Chambon, tout au long de l'année, retrouvez sur ce site, les informations de la commune.*



### *Le Mot du Maire*

*Enfin, un nouveau bulletin. Il avait été décidé de la réaliser fin 2009 ; plusieurs contretemps, surtout les travaux de la mairie au tout début janvier nous ont mis dans l'obligation de le reporter. Ces travaux ont été effectués dans un délai relativement rapide, sous la surveillance de l'architecte. Vue leur importance et la mauvaise saison, nous ne sommes pas encore réinstallés. Des travaux supplémentaires indispensables et l'achat de mobilier ont été programmés. Une inauguration est envisagée prochainement. L'hiver a été long, la voirie a beaucoup souffert. L'entretien et un programme sera réalisé comme prévu cet été. Je profite de ce bulletin pour signaler que des dégradations ont lieu régulièrement sur la voirie au cours de travaux d'exploitation forestière ; traînées sur les chemins goudronnés, dans les fossés, défoncement de l'assiette du chemin. Je me vois dans l'obligation de prendre un arrêté pour demande d'autorisation avec état des lieux. Ceci dit, notre futur projet est la réhabilitation de l'église. La toiture, cette année, si nous avons les subventions demandées, ce qui n'est pas acquis vu le contexte financier actuel. Les travaux que nous devons réaliser sont des priorités : tout le monde peut venir le constater. Pour la première fois, nous avons décidé une augmentation des taux de fiscalité ; cela est dû au contexte des choix gouvernementaux qui assèchent les ressources des collectivités territoriales. Chambon ayant des taux d'imposition faibles ne bénéficiait plus des subventions à son investissement, ou peu. Une augmentation minimum de 10 000 € pour l'ensemble des recettes a été votée. La pression fiscale de la Commune est toujours nettement inférieure à la moyenne. Je ne regrette pas d'avoir fait beaucoup de travaux ces dernières années (certains non programmés : bâtiment de l'école). L'avenir devient bien sombre pour nos communes de montagne à faible population surtout si l'on fait disparaître la solidarité.*

*Mes amitiés à tous*

**Jean-Pierre GENESTIER**



### *Le Mot de l'Adjoint*

*Nous allons faire des travaux de voirie forestière sur le chemin de la Croix de Chaux. Actuellement, il est difficilement praticable surtout en période humide : il est prévu une mise en forme , un fossé pour assainir et un empierrement sur une largeur de quatre mètres, deux plate-formes de stockage et de chargement de 400 m2 chacune vont être créées, la première à la Croix de Chaux même, la deuxième sur les communaux de Moutet (à proximité du Pas de Gargantua). La réfection de ce chemin permettra l'accès plus facile à de nombreuses propriétés boisées.*

**Paul ROUSSEL**  
**2<sup>ème</sup> Adjoint**

# PRINCIPALES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL

## Conseil municipal du 14 août 2009

**Voirie 2010** : Ces travaux concernent l'aménagement et la refecton des chemins :

- ~ du village de l'Hôpital (VC 11)
- ~ de Rousson (V C 4)
- ~ de Coisette (VC 6)
- ~ de Moutet à Tirevache (VC 7)



### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy de Dôme, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, à hauteur de 35 % plus majoration de la subvention de 10 % pour altitude supérieure à 700 m. Le Conseil Municipal approuve l'avant projet et le plan de financement et sollicite l'octroi de la subvention correspondante soit 19 264.92 €.

### **Réfection de la couverture et d'une partie de la charpente de l'église :**

Le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la commission des bâtiments et du projet proposé par l' Architecte, M. Herve BADET à Ambert :



L'église de Chambon sur Dolore, qui n'est ni inscrite ni classée, date du XII<sup>e</sup> siècle et les derniers travaux sur la charpente et la couverture ont été réalisés en 1990. Actuellement, de nombreuses tuiles sont cassées et l'eau tombe sur les voutes de l' église. Certaines pannes sont

effondrées, d'autres ont fléchi.

Il est prévu de les remplacer ainsi que la totalité de la couverture. Les gouttières du clocher et de la nef seront refaites, les descentes aussi. Les abat-son, en chêne, seront décapés et lasurés.

Les Conseillers prennent connaissance du dossier déposé par M. BADET, descriptif et estimatif sommaire des travaux, pour un montant total hors taxe de 45 648,60 €, soit 54 595,73 € toutes taxes comprises. Ces travaux entrent dans le cadre de la sauvegarde des édifices culturels non protégés. Il est prévu de les réaliser au second semestre 2010.

Le Conseil Municipal:

- donne son accord pour l'inscription projetée,
- sollicite une subvention de Dotation Globale d'Equipement, année 2010,
- approuve l'avant projet des travaux et propose le plan de financement ci-dessous, sous réserve d'accords sur le montant des subventions:

Subvention au titre de la D.G.E. 30 %      13 694,58 €

Subvention du Département 35 %    15977,01 €

Dotation parlementaire du Député    5 000,00 €

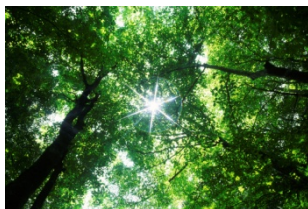
Part communale : fonds libres qui seront prévus au budget primitif 2010

dont T.V.A. 8 947,13 € .....      19924,14 €

### **Commission Intercommunale d'aménagement foncier Réglementation des boisements.**

Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis suppléant.

M. le Maire fait connaître que par lettre du 26 juin 2009, M. le Président du Conseil Général l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.



L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 30 juillet, soit plus de quinze jours avant ce jour, et proposé dans chaque village. Aucun candidat ne s'est présenté.

Se portent candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après, qui remplissent les conditions d'éligibilité et possèdent des biens

fonciers non bâtis sur le territoire de la commune:

- M. Paul ROUSSEL
- M. Bernard GUEDY
- M. Herve MOURAILLE

- M. Paul ROUSSEL
  - M. Bernard GUEDY
- sont élus membres titulaires

-M. Hervé MOURAILLE est élu membre suppléant

Désignation par le Conseil Municipal de deux propriétaires forestiers titulaires et de deux propriétaires forestiers suppléants.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants. Après en avoir délibéré, le conseil désigne:

- M. Gérard FORCE
- M. Pierre LASSAGNE
- M. Jean DOUARRE
- M. Fernand BRUGERE

### **Réaménagement du 2e étage du bâtiment de la mairie avec réfection de sa toiture.**

#### **Attribution des travaux.**

Suite à la consultation des entreprises par M. BADET, Architecte à Ambert, le

Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à :

Gros œuvre démolitions : SARL GRENIER – ROLHION  
(Novacelles)

Couverture – charpente- menuiserie : SARL DIONNET et Fils  
(Aix la Fayette)

Zinguerie : SARL René JOUBERT (St Amant Roche Savine)

Electricité : Entreprise Alain PORTAIL (St Bonnet le Chastel)

Plâtrerie – peinture : SARL Michel CHARDON (Ambert)

LOT N° 1- GROS OEUVRE / DEMOLITIONS 2 820.00 €

LOT N° 2 - CHARPENTE / COUVERTURE IMENUISERIE 30 570.12 €

LOT N° 3 - ZINGUERIE 2 280.40 €

LOT N° 4 - ELECTRICITE 6 715.33 €

LOT N° 5 - PLATRERIE / PEINTURE 20 575.00 €

TOTAL TRAVAUX HT: 62960.85 €

Honoraires Ingénierie HT 6000.00 €

TOTAL HT: 68960.85 €

TV A 19.6 % : 13 516.33 € TOTAL TTC 82 477.18 €

Subvention du département 30 % : 18 684.00 €

Subvention de l'état D.G.E 30 % : 18 684.00 €

Subvention du ministère de l'intérieur suite à l'intervention de Mme Michèle ANDRE, sénatrice du Puy-de-Dôme 24.99 % : 15 570.00 €

Part communale 29 539.18 € dont TVA 13 516.33 €



### **Achat de terrain communal aux Ayes**

Demandes faites par :

M. DUSSAUD

M. MOURAILLE

M. LAROCHE

Mme. BRUGERE

M. LAURICHESSE

### **Achat de terrain communal à Malvieille**

Demandes faites par :

M. GUEDY

M. CHOUVET

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE CESSIONS OU ECHANGES DE PARCELLES DU  
DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE CHAMBON SUR DOLORE

Vu les demandes formulées par les particuliers pour l'achat ou l'échange de parties de parcelles du domaine public aux lieux-dits de Moutet, Malvieille, le Bois des Buges et Les Ayes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 26 juin et 14 août 2009 et du 9 avril 2010 acceptant ces ventes ou échanges,

Article 1 : 11 sera procédé à une enquête publique sur le projet de cessions ou d'échanges de parties de parcelles du domaine public de la commune de Chambon sur Dolore aux lieux dits de Moutet, Malvieille, le Bois des Buges et Les Ayes, du vendredi 23 avril au vendredi 7 mai 2010.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie le vendredi 7 mai de 17 à 19 h.

### **Fédération de Chasse : achat d'un bac à viscères.**



Suite aux nouvelles réglementations imposées par la Fédération de chasse, la société locale de chasse est contrainte de faire l'acquisition d'un bac spécial pour l'élimination des viscères du gibier et autre. Le conseil municipal accepte d'accorder une subvention exceptionnelle de 100.00 € pour permettre à la société de chasse de Chambon de faire l'acquisition de ce bac.

### **Conseil municipal du 30 octobre 2009**

#### **Répartition aux ayants-droit des coupes affouagistes**

A répartition s'établit de la manière suivante :

-Les Ayes : 15 466.00 € (2ème part, coupe de 2007 répartie aux ayants-droit figurant sur la liste de l'année 2007)

-L'Hôpital : 4 004.00 €

-Malvieille : 3 031.00 €

-Le Mas : 13 866.00 €

#### **Repas offert aux personnes du 3ème âge :**



Environ 60 personnes pourraient être concernées. Prix du repas 29,00 €. Soit une dépense globale de 1 740.00 €

Apéritif offert par le Conseil Municipal à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre : 286.00 €

Colis aux personnes handicapées ou malades : 25.00 € soit un total de 900.00 € environ.

### **Réforme des Collectivités territoriales :**

Le Conseil Municipal,

- Considérant que le projet de réforme des collectivités territoriales envisage la suppression de la clause de compétence générale pour les départements,

- Considérant que la suppression de la taxe professionnelle prévue dans le projet de loi de finances pour 2010 aurait pour effet de réduire considérablement l'autonomie fiscale des départements et donc de mettre ceux-ci dans l'impossibilité financière d'exercer la compétence générale,

- Considérant que les départements sont les partenaires privilégiés des communes et communautés de communes pour le financement de leurs projets d'équipement et de développement,

- Considérant que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements ou l'impossibilité financière qui leur serait faite d'exercer cette clause conduirait les communes ou communautés de communes à renoncer à la plupart de leurs projets,

- Considérant l'impact qu'aurait ce renoncement sur l'activité économique, l'emploi et la qualité des services apportés aux populations,

Après en avoir délibéré, demande au Président de la République, au gouvernement et au parlement de :

- Maintenir aux départements la clause de compétence générale, pour leur permettre de continuer à exercer pleinement leurs missions de solidarité sociale et territoriale, notamment en direction des communes et de leurs groupements,

- Garantir l'autonomie fiscale et financière des départements pour qu'ils puissent exercer cette compétence générale et assurer à nos concitoyens les services publics de proximité qu'ils sont en droit d'attendre.

### **Conseil municipal du 11 décembre 2009**

#### **ATESAT – Convention 2010**

Objet : Demande de concours à la Direction Départementale de l'Équipement, et de l'Agriculture (DDEA) du Puy de Dôme pour une mission d'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Le Maire expose que la convention liant la commune de Chambon sur Dolore et l'État arrive à échéance le 31 décembre 2009. Il convient donc de préparer une nouvelle convention, annuelle avec tacite reconduction possible, à compter du 1er janvier 2010 afin de reconduire l'assistance technique fournie par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- sollicite la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Puy de Dôme, devenant Direction Départementale des Territoires (DDT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010,
- autorise le maire à préparer avec la DDEA (DDT au 01.01.2010) la convention d'ATESAT sur la base des missions retenues,
- autorise le maire à signer la convention d'ATESAT qui pourra être annuelle avec tacite reconduction, et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement.

### **Travaux de réparation du surpresseur**

Des pannes perturbent le fonctionnement du surpresseur. Des travaux s'avèrent indispensables; les réservoirs de régulation - anti bélier datent de plus de 10 ans et il est impératif de les remplacer.

L'entreprise SAEM à Cusset a récemment effectué un dépannage du surpresseur. Après avoir pris connaissance du devis qu'elle présente, d'un montant de 1 690.21 € (mille six cent quatre vingt dix Euros vingt-et-un), les Conseillers acceptent ce devis et décident de faire remplacer les réservoirs de régulation - anti bélier par la SAEM.

### **Création d'un emploi d'Agent Recenseur**



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de créer un emploi non permanent, pour besoin occasionnel, d'agent non titulaire afin d'assurer le recensement de la population pour l'

année 2010,

Le Conseil Municipal

DECIDE: d'adopter la création de ce poste. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

## **Conseil municipal du 26 février 2010**

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil Communautaire a adopté le 14 décembre dernier une modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur l'adjonction de la compétence suivante, concernant le développement économique :

« Production d'électricité d'origine éolienne et adhésion à une Société d'Economie Mixte Locale chargée de développer et d'exploiter des unités de production d'électricité d'origine renouvelable. »

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts et de la délibération du Conseil de Communauté correspondante, le Conseil Municipal approuve que

soit transférée à la Communauté de Communes la compétence ci-dessus et que les statuts de la Communauté de Communes soient modifiés dans les mêmes termes.

**Désignation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la Communauté de Communes du Haut-Livradois**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil Communautaire a demandé par délibération du 14 décembre dernier que soient désignés les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission devra se charger notamment de déterminer le montant des charges transférées par les communes à la Communauté de Communes suite à la prise de compétence « Mise en place d'un accueil de loisirs communautaire ». La commission comporte quinze membres, soit un représentant pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Jean-Pierre GENESTIER, Maire, pour représenter la commune de Chambon sur Dolore.

**Remplacement du photocopieur de la mairie**

Le photocopieur de la mairie est en panne et un devis de 677 Euros a été proposé pour sa réparation. Ce matériel fonctionne depuis 1997. Monsieur le Maire soumet à la discussion l'opportunité de le remplacer.

Trois offres sont faites par ABI SERVICES, BUROTIC SYSTEM et DESK SUD.

Après en avoir pris connaissance, les conseillers se prononcent pour l'offre la plus économique tout en répondant bien au besoin, présentée par DESK SUD (9 voix pour et une contre). Le photocopieur sera loué et un contrat d'entretien sera établi.

**Voirie forestière à Moutet et à la Croix de Chaux – Financement**

M. le Maire rappelle les travaux de voirie forestière projetés à Moutet et à La Croix de Chaux. Il informe les Conseillers que leur montant s'élèverait à 52 891,00 € H.T., soit 63 257,64 € T.T.C. et qu'il serait financé comme suit:

- subvention de l'Etat et de l'Union Européenne (FEADER) 37 024,00 €
  - subvention du Conseil Général du Puy de Dôme 5 289,00 €
  - part communale, fonds prévus au budget primitif 2010
- dont T.V.A. 10 366.64 €                      20 944,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- sollicite l'octroi des subventions correspondantes,
- autorise le Maire à consulter différents maitres d'œuvre et lancer les appels d'offres (pour consultation) d'entreprises sous réserve d'accord des subventions.



### **Subvention au Collège**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame MONTCHAMP, Principal du collège Gaspard des Montagnes à St Germain l'Herm et Monsieur LAPOUGE, Gestionnaire. Dans cette lettre sont évoquées les activités pédagogiques organisées pour les élèves en France ou à l'étranger. Trois élèves de la commune de Chambon sont concernés. Afin de minimiser la participation restant à la charge des familles, le Conseil Municipal décide d'allouer au collège une subvention de 150,00 Euros.

### **Conseil municipal du 9 avril 2010**

Budget primitif 2010

### **Le budget de fonctionnement s'équilibre à 251 793 €**



#### **Recettes**

Excédent de fonctionnement reporté	91 222 €
Impôts locaux	54 746 €
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	82 855 €
Dotation de solidarité rurale	14 757 €
Divers	8 213 €
Total	<hr/> 251 793 €

#### **Dépenses**

Virement au budget investissement	30 000 €
Subventions aux associations	3 695 €
Charges courantes	31 510 €
Entretiens divers et primes d'assurance (terrains – bâtiments – voirie)	37 272 €
Fêtes et cérémonies	8 000 €
Charges de personnel	34 000 €
Divers	107 316 €
Total	<hr/> 251 793 €

**Le budget d'investissement s'équilibre à 320 220 €**

**Recettes**

Virement du budget de fonctionnement	30 000 €
FCTVA (remboursements de TVA)	11 085 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	51 412€
Subventions d'investissement	173 812 €
Emprunt éventuel	53 911 €
Total	<hr/> 320 220 €

**Dépenses**

Mairie (2ème étage + toiture)	
60 920 €	
Parcelle E92 remise en culture	
3 994 €	
Aménagement terrain section des Ayes	
500 €	
Voirie 2010	59 846 €
Charpente Couverture église	54 595 €
Mobilier salle de la mairie	2 764 €
Voirie forestière (Moutet – La Croix de Chaux)	63 257 €
Solde salle du conseil	1 200 €
Solde négatif reporté	73 143 €
Total	<hr/> 320 220 €



NB : la commune n'a plus d'emprunt en cours.

La section fonctionnement du budget eau est équilibrée à 19 047 €  
La section investissement du budget eau est équilibrée à 14 400 €

La section fonctionnement du budget assainissement est équilibrée à 12 207 €  
La section investissement du budget assainissement est équilibrée à 11 207 €

La section fonctionnement du budget CCAS est équilibrée à 295.84 €

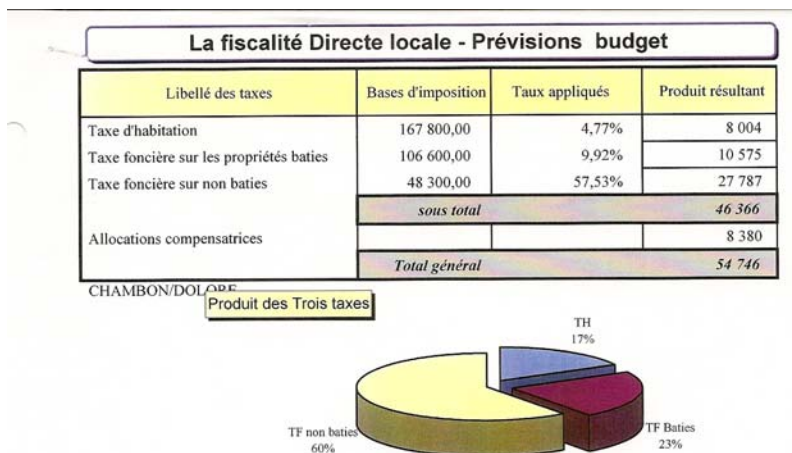
**\*DETAIL DES SUBVENTIONS - BUDGET PRIMITIF 2010**

A.D.M.R	80.00 €
Société de Chasse	305.00 €
Comité des fêtes	915.00 €
	Comité 305.00 €
	Organisation de la fête patronale 610.00 €
Coopérative scolaire	1 700.00 €
Amicale des anciens pompiers	80.00 €
Anciens d'A.F.N	80.00 €
Collège	200.00 € (voyages et activités sportives)
Amicale Roux de Berny	35.00 €
Judo-Club	50.00 €
Divers, reversements	450,00 €
<b>Total</b>	<b>3 895.00 €</b>

**Taux d'imposition des taxes directes locales**

Après en avoir délibéré et pour la première fois depuis de très nombreuses années, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales en les multipliant par 1,275. Le produit fiscal sera ainsi abondé d'environ 10 000 Euros. Les taux suivants sont votés:

	Ancien taux	Nouveau taux
- Taxe d'habitation	3,74%	4,77 %
- Taxe foncière (bâti)	7,78 %	9,92%
- Taxe foncière (non bâti)	45,12 %	57,53 %



**Mobilier de la mairie**

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'une table et de 20 chaises :

coût 2 764 €

Réfection du sol de la mairie : coût 1 200 €

## Coupes de l'exercice 2010

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur l'Ingénieur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2010 dans les forêts soumises au régime forestier.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

1- demande à l' Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2010 au martelage des coupes désignées ci-dessous;

2- précise leur destination (vente ou partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature - article L 145-1 du Code Forestier).

Section	Nature de coupe	Surface	Parcelles	Destination
Le_Masberneuf	régénération	4,84ha	2	Vente
Malvieille	régénération	15,24ha	4	Vente
Frideroche	jardinage	14,20ha	3	Vente
L'Hôpital	régénération	6,17ha	2	Vente

Destination : Vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF

Toutefois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la délivrance aux affouagistes de toutes les sections, des feuillus, bois de chauffage, des chablis non commercialisables et des récurages.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 145.1 du Code Forestier, le Conseil Municipal décide d'effectuer le partage par feu.

Le Conseil Municipal donne pouvoir a Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

## Sections : programme de travaux 2010

Le Conseil Municipal fait savoir qu'il approuve le programme de travaux que l' Office National des Forêts propose d'entreprendre en 2010 dans les forets sectionales:

<b>SECTIONS</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>TRAVAUX T.T.C</b>	<b>HONORAIRES O.N.F. T.T.C *</b>	<b>TOTAL T.T.C</b>
L'Hôpital	Dégagement de plantation Parcelle 1 0,30 ha	260.67 €	83.72 €	344.39 €
Malvieille	Maintenance - entretien du périmètre Parcelle B 1,20 km	468.42 €	143.52 €	611.94 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget et le Maire est autorise à signer les devis présentés pour le compte de la commune.

## **Divers**

Fête patronale : elle aura lieu les 3 et 4 juillet.

A noter que, comme l'année dernière, il y aura également « La course cycliste des copains » ce même jour.

Les travaux du cimetière et de la mairie sont maintenant terminés.

La commémoration de l'armistice de 1945 aura lieu le 8 mai à 11 h 30.

Le VALTOM renouvelle l'opération "composter dans son jardin". Cette année, 4 modèles de composteurs sont disponibles à la vente à tarifs préférentiels (subventions ADEME, Conseil General du Puy-de-Dome et VAL TOM).

Se renseigner à la mairie si vous êtes intéressé

### **Compte-rendu du conseil d'école du 5 mars 2010**

En partenariat avec le Parc L-F, le jardin de l'école de Chambon sera aménagé dans les semaines qui viennent. Les élèves ont établi une maquette comportant des haies à thème (volatilodrome, insectopiste et Transfloraisons). Six pommiers de variétés anciennes seront plantés. Enfin, un carré potager permettra l'expérimentation concrète des enseignements de sciences et vie de la terre. Il ne restera plus qu'à inviter nos partenaires à découvrir ce nouvel espace scolaire

En guise de voyage de fin d'année, après avis de la coopérative scolaire, un voyage est programmé le 21 mai prochain à destination de Saint-Etienne. La classe visitera le musée de la mine et la cite Le Corbusier. De tels choix sont motivés par les thématiques qui seront abordées notamment en histoire et géographie. Le voyage, les entrées seront pris en charge par la coopérative (devis de 498 euros), cependant une participation de 5 euros/élève semble convenir à tous.

A cinq reprises des sorties ski de fond ont été organisées. Rien n'aurait été possible sans la présence d'un accompagnateur et la mise à disposition de matériel personnel. L'an prochain, il faudra renouveler les fixations et racheter des chaussures pour que cette activité reste possible. A cet égard, il pourrait être envisagé un système de location/caution afin de pouvoir laisser profiter du matériel hors temps scolaire.

Une recherche relative aux parlers Locaux (collecte de contes et mots en vigueur) est lancée par la classe de Chambon. L'intervention d'une conteuse pourrait s'inscrire dans cette perspective.

Ecole numérique rurale: le second projet n'a pas été retenu et la déception est grande. L'attribution d'une telle dotation permettrait de s'équiper des outils



d'apprentissage les plus performants, un véritable gage d'avenir pour l'Ecole. Dans l'attente d'une solution, le collège de Saint Germain Lembron par l'intermédiaire de M. Jehaes a fait don de quatre postes, utiles pour le traitement de texte.



Le RPI participe avec les écoles du secteur au projet musique (RAP) impulsé par l'Ecole de Fournols. La découverte d'un instrument (le hautbois), la rencontre avec un praticien (Mme Clément), l'écoute d'oeuvres tirées du répertoire de musique classique, devraient conduire en guise d'aboutissement à un concert en fin d'année scolaire.

Effectifs et perspectives rentrée 2010:

-à Saint-Bonnet: 2 PS, 1MS, 2GS, 2CP, 5CEI soit 11 élèves.

-à Chambon: 5CE2, 5CM1, 5CM2, soit 15 élèves

Des arbres subventionnés par le Parc Livradois Forez ont été plantés dans la cour de l'école



Avis :

M. Jean-Luc MAISONROUGE, artisan chauffage sanitaire et habitant des Ayes, exerce actuellement à Beaumont. Il aimerait pouvoir transférer son activité sur Chambon si l'importance de celle-ci le justifiait....

Qu'on se le dise....



Travaux dans la mairie





